



## **Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

Assemblée des Etats parties (Genève, 2-6 décembre 2013)

---

Unité d'appui à la mise en œuvre et questions financières

Monsieur le Président,

La France se réjouit que certaines idées avancées par plusieurs délégations aient fait leur chemin. Elle se félicite ainsi que la durée des réunions intersessionnelles ait été réduite de moitié et que ces réunions soient désormais organisées à la suite de celles de la Convention d'Oslo, dans un souci de cohérence et d'économies.

La France est également très satisfaite de l'effort de transparence réalisé par l'unité de mise en œuvre de la Convention. Ces progrès incontestables ne doivent cependant pas nous faire relâcher nos efforts. Il convient en effet de poursuivre encore la rationalisation et l'optimisation des coûts, en particulier pour la masse salariale de l'ISU. C'est une preuve de rigueur et une question de crédibilité à l'égard des Etats que nous appelons à adhérer à notre convention.

Nous continuons de penser que les synergies entre les Conventions d'Ottawa et d'Oslo sont nombreuses, et les thématiques souvent similaires, comme sur l'assistance aux victimes, le déminage et la dépollution, ou la coopération et l'assistance. Sur ces trois sujets, la teneur de la discussion et les actions sur le terrain sont les mêmes, qu'il s'agisse de mines antipersonnel ou d'armes à sous-munitions. Des sessions communes devraient donc être possibles à l'avenir, nonobstant le fait que les Etats parties aux deux instruments diffèrent.

Les récentes décisions prises à Lusaka en septembre dernier, dans le cadre de la Convention d'Oslo, nous permettent de nous montrer optimistes sur cette question des synergies entre les deux Conventions mais aussi entre les deux unités d'appui à la mise en œuvre. Celles-ci seront désormais toutes deux hébergées au sein du Centre international pour le déminage humanitaire de Genève, ce qui pourrait permettre, à terme, et quitte à réexaminer les décisions adoptées à Beyrouth, d'envisager une direction commune aux deux secrétariats et conserver éventuellement des services spécifiques pour chaque convention. Comme elles seront en outre toutes deux financées sur contributions volontaires, les Etats pourront flécher leurs financements et, pour les Etats qui ne sont pas parties aux deux Conventions, choisir ainsi les activités financées.

Dans la perspective de la 3<sup>ème</sup> Conférence d'examen dans un peu plus de 6 mois, la France continuera de suivre ces questions avec attention, en espérant que des initiatives audacieuses pourront être adoptées à Maputo. La France participera avec intérêt à la réunion de préparation de la Conférence d'examen vendredi et se concertera avec ses partenaires pour présenter certaines propositions à cet égard. Elle souhaite également exprimer à la présidence mozambicaine de la Conférence son plein soutien et étudie activement la possibilité de lui apporter un soutien financier.

Je vous remercie.